

SCIENCE, TECHNOLOGIE ET INNOVATION AU SERVICE DE LA TRANSFORMATION DES ÉCONOMIES AFRICAINES

SESSION I : ÉLÉMENTS D'UN SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EFFICACE ET ÉQUILIBRÉ POUR FAVORISER L'INNOVATION

Cette session a porté sur l'importance que revêt la création des cadres législatifs et institutionnels nationaux, régionaux et internationaux propres à faciliter l'utilisation du système de la propriété intellectuelle au service de la création de richesses; elle a traité également de la nécessité de promouvoir le respect d'un système de propriété intellectuelle équilibré tenant compte des intérêts des créateurs d'une part et de l'intérêt général d'autre part. Les participants ont examiné en outre les défis liés à la mise en place d'un environnement propice à l'innovation et à son exploitation ainsi que la mesure dans laquelle le système de la propriété intellectuelle est utilisé à l'échelle du continent moyennant l'échange de pratiques recommandées.

Questions fondamentales

- Les politiques, les lois et les institutions qui existent actuellement dans le domaine de la propriété intellectuelle ne sont pas représentatives de la situation et des besoins particuliers en Afrique et ne sont pas à même de répondre aux défis de la mondialisation et à l'évolution rapide des technologies.
- Un certain nombre de pays africains ont élaboré des politiques en matière de science, technologie et innovation (STI) et de propriété intellectuelle qui sont mises en œuvre de façon inadéquate.
- Les ressources humaines et les infrastructures dans le secteur de l'administration et de la gestion de la propriété intellectuelle sont inadaptées. Les offices de propriété intellectuelle doivent se limiter à leurs activités courantes de réglementation et d'enregistrement et ne sont pas habilités à promouvoir les innovations ou à faciliter l'exploitation de la propriété intellectuelle.
- Il faut dresser un inventaire de la diversité des systèmes de propriété intellectuelle et déterminer les différences entre ces systèmes, à l'échelle nationale et à l'échelle régionale.
- Il faut élaborer des stratégies régionales pour traiter la question de l'intégration africaine et parvenir à des positions communes en Afrique en matière de propriété intellectuelle.

- Le secteur privé ne participe pas à la gestion et à la promotion de la propriété intellectuelle.
- La volonté politique et les ressources manquent pour créer une véritable culture de la propriété intellectuelle en Afrique.

Recommandations

- Les cadres politiques et juridiques et les structures institutionnelles qui existent actuellement dans le domaine de la propriété intellectuelle doivent être renforcés de sorte qu'ils contribuent de manière significative à la production, à la mise au point et à la commercialisation des innovations et des créations tout en permettant la protection et l'exploitation des savoirs traditionnels, des expressions du folklore et des ressources génétiques.
- L'Afrique a besoin de chefs de file et d'ambassadeurs dans le domaine de la propriété intellectuelle, qui mobilisent les responsables politiques afin qu'ils encouragent l'utilisation du système de la propriété intellectuelle au service du développement et de la création de richesses.
- Les gouvernements africains devraient promouvoir les partenariats public-privé et encourager le secteur privé à participer à la production, à la mise au point et à la commercialisation des innovations et des créations.
- Il faut soutenir les offices régionaux de propriété intellectuelle en renforçant leurs capacités de sorte qu'ils soient en mesure de fournir des services rapides et de qualité.
- Il faut assurer la participation et l'engagement des parties prenantes, notamment des jeunes inventeurs et des créateurs, dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de politiques et de lois de propriété intellectuelle qui garantissent une croissance économique durable.

SESSION II : COMBLER LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS AU SAVOIR EN FACILITANT L'ACCÈS À L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ET SON UTILISATION

Cette session a porté sur le rôle du système des brevets dans la promotion de l'innovation et dans la diffusion de l'information technique; elle a traité également des moyens d'exploiter efficacement l'accès à l'information technique comme ressource inestimable pour la création de savoirs et l'innovation au niveau local ainsi que de la fourniture effective de technologies et de services de propriété industrielle à valeur ajoutée à l'appui de l'innovation locale. Les participants ont échangé également des informations et des données d'expérience sur les plates-formes d'information technique existantes de l'OMPI et la façon dont elles ont concrètement été utilisées par les institutions de propriété intellectuelle et les secteurs public et privé pour promouvoir l'innovation, la créativité et la compétitivité.

Questions fondamentales

- Mauvaise compréhension et utilisation des sources d'information scientifique et technique, notamment des documents de brevet, dans le cadre des efforts déployés pour la R-D et l'innovation.
- Méconnaissance et mauvaise utilisation des services proposés par l'OMPI, tels que le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) ou le programme relatif à l'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI).
- Absence d'infrastructure d'appui technique, notamment de centre d'appui à la technologie et à l'innovation ou de bureaux de transfert de technologie.
- Rôle limité des offices nationaux de propriété intellectuelle dans la diffusion de l'information scientifique et technique pour soutenir les activités locales dans le domaine de la R-D, de l'innovation et de la création.

Recommandations

- Faire mieux connaître l'information scientifique et technique et en promouvoir l'utilisation auprès des inventeurs et des créateurs.
- Promouvoir et exploiter les possibilités et les services proposés par l'OMPI.

- Créer des institutions d'aide, telles que des centres d'appui à la technologie et à l'innovation ou des bureaux de transfert de technologie, au sein des universités et des instituts de R-D, et renforcer ces institutions.
- Veiller à ce que les offices de propriété intellectuelle contribuent à recenser les sources d'information scientifique et technique et à en faciliter l'accès afin de soutenir les efforts déployés à l'échelle locale dans le domaine de l'innovation et de la création.

SESSION III : PROMOTION DE LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT DANS L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Cette session a porté sur l'innovation dans l'agriculture, considérée comme l'un des principaux moteurs de développement pour l'Afrique. Elle a aussi traité de la façon dont la propriété intellectuelle, la science, la technologie et l'innovation peuvent faciliter la transformation du secteur agricole moyennant l'accroissement de la productivité, l'amélioration des procédés de transformation après récolte et, d'une manière générale, la valeur ajoutée à ce secteur aux fins du renforcement de sa compétitivité.

Questions fondamentales

- La transformation du secteur agricole dépendra du passage réussi d'un système fondé sur les matières premières à un système fondé sur des produits à valeur ajoutée grâce à l'utilisation de la propriété intellectuelle.
- Les partenariats public-privé sont essentiels à la réalisation du potentiel de la recherche aux fins du développement de l'économie agricole.
- Les liens et les partenariats entre les institutions correspondantes du secteur de l'alimentation et de l'agriculture sont inadaptés.
- Il n'existe pas de cadre juridique pour la protection et l'acquisition de nouvelles variétés végétales.
- Il faut utiliser toutes les formes de propriété intellectuelle pour répondre aux besoins en matière de recherche-développement afin de garantir la sécurité alimentaire et un développement agricole durable.

Recommandations

- Encourager la valorisation des produits agricoles.
- Promouvoir les partenariats public-privé dans le domaine de la recherche-développement.
- Encourager l'utilisation de toute forme de propriété intellectuelle pour répondre aux besoins du secteur agricole.
- Promouvoir et renforcer les partenariats entre les institutions africaines et les collaborateurs et partenaires de développement régionaux et internationaux correspondants.
- La protection des obtentions végétales est un mécanisme particulièrement important pour promouvoir la recherche et le transfert de technologie auprès des agriculteurs, qui permet en outre d'augmenter la productivité et la valeur ajoutée dans le secteur agricole. Il est reconnu que le fait de devenir membre de l'UPOV permet d'optimiser la protection des obtentions végétales.

SESSION IV : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA COMPÉTITIVITÉ ET DE LA CRÉATION DE RICHESSES – GESTION DE L'IMAGE DE MARQUES DE PRODUITS ET DE SERVICES

Considérés comme une source majeure d'avantage concurrentiel, les marques et les dessins et modèles sont essentiels à la commercialisation de nouveaux produits et services; leur rôle en tant que facteurs d'innovation et moteurs de croissance dans l'économie mondiale est de plus en plus reconnu et il est donc important que les décideurs adoptent des cadres juridiques adaptés pour protéger les marques et les dessins et modèles afin de stimuler l'innovation et de renforcer la compétitivité. Cette session a visé à examiner, sur la base d'exemples concrets, comment le système de la propriété intellectuelle façonne et valorise les idées novatrices, transformant l'intangible en actifs concrets dotés d'une valeur monétaire.

Questions fondamentales

- Cadre juridique inadapté pour la protection efficace des produits locaux dans de nombreux pays d'Afrique, au moyen des

- appellations d'origine, des indications géographiques, des marques collectives et des marques de certification.
- Absence d'associations bien organisées de producteurs de produits réputés en Afrique qui pourraient bénéficier de stratégies commerciales par exemple dans le domaine de la commercialisation, de la protection, de la gestion ou de la promotion collective des marques.
 - Mauvaise compréhension et utilisation des instruments de gestion de la propriété intellectuelle et des marques au service de la compétitivité par les producteurs et les entreprises d'Afrique.
 - Absence de protection et appropriation illicite des actifs économiques et mauvaise appréciation des marques locales et utilisation des produits dans les pays africains.
 - Aide inadaptée du gouvernement en ce qui concerne la promotion et le renforcement de l'utilisation des instruments de gestion de la propriété intellectuelle et des marques au service de la compétitivité.

Recommandations

- Adopter de nouvelles lois et réviser les lois en vigueur afin de renforcer le cadre juridique national et rendre plus compétitifs les produits et les services qui sont réputés en Afrique.
- Créer des associations de producteurs et leur donner les moyens d'utiliser efficacement les instruments de gestion de la propriété intellectuelle et des marques pour renforcer leur position sur le marché et augmenter les revenus générés par leurs produits et services.
- Faire mieux connaître le rôle essentiel des instruments de gestion de la propriété intellectuelle et des marques et encourager leur utilisation pour renforcer la position sur le marché et augmenter les recettes commerciales.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies publiques visant à encourager les agriculteurs et les micro, petites et moyennes entreprises à utiliser les indications géographiques, compte tenu de l'expérience de certains pays tels que la Thaïlande.

SESSION V : LA CONTRIBUTION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DE L'INNOVATION À LA PROMOTION DE L'INDUSTRIALISATION POUR UNE CROISSANCE DURABLE EN AFRIQUE

Cette session a porté sur la façon dont la propriété intellectuelle, la science, la technologie et l'innovation peuvent promouvoir l'industrialisation pour une croissance durable de l'Afrique; elle a mis en évidence l'importance que revêt l'adoption de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle et a porté également sur la contribution des systèmes de gestion nationaux, régionaux et internationaux des droits de propriété intellectuelle au développement économique.

Questions fondamentales

- Absence de politiques et de stratégies nationales et institutionnelles de propriété intellectuelle et d'infrastructure relative à l'utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle au service du développement social, culturel et économique dans un certain nombre de pays d'Afrique.
- Absence de mise en œuvre des politiques et des stratégies nationales de propriété intellectuelle dans les pays qui disposent de telles politiques et stratégies, faute de ressources et de plans d'exécution adaptés.
- Absence de chefs de file pour promouvoir l'innovation et l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle aux fins de la réalisation des objectifs d'industrialisation des pays.
- Valorisation et exportation inadaptées des matières premières empêchant d'apporter de la valeur ajoutée et de garantir un revenu durable.

Recommandations

- Élaborer des politiques nationales et institutionnelles globales de propriété intellectuelle et créer une infrastructure institutionnelle comme fondement de l'innovation, pour promouvoir l'innovation et favoriser l'industrialisation.
- Allouer des fonds suffisants, renforcer les capacités, créer des institutions et les renforcer pour assurer la mise en œuvre de politiques nationales et institutionnelles de propriété intellectuelle.

- Encourager les décideurs nationaux, institutionnels et les plus influents à défendre la cause de l'innovation et de la propriété intellectuelle en tant qu'instruments de développement et à bâtir un consensus social autour de cette question.
- Élaborer et mettre en œuvre des stratégies complémentaires pour encourager la valorisation des actifs afin d'assurer un revenu durable, de maximiser les profits, d'améliorer le quotidien des producteurs et d'augmenter les recettes commerciales du pays.

SESSION VI : CONNECTER LA RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (R-D) ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AVEC LES INDUSTRIES AUX FINS DE LA CRÉATION DE VALEUR

Cette session a porté sur la source importante de propriété intellectuelle que sont les résultats de la recherche-développement. Dans chaque nation industrialisée, l'un des moteurs du développement économique est la coopération entre les instituts de R-D et l'industrie. Cette coopération se traduit par un risque partagé, un processus de partage des risques qui réduit autant que possible le coût élevé de la recherche pour l'industrie alors que les instituts de R-D financés par des fonds publics sont conçus pour supporter ces risques sans éroder le capital des actionnaires.

Questions fondamentales

- Faiblesse des liens entre les instituts de R-D et l'industrie en ce qui concerne l'intégration de la création, l'exploitation des résultats de la recherche et le partage des risques.
- Système éducatif inadapté pour favoriser une culture de l'innovation et de l'esprit d'entreprise.
- Fonds, ressources humaines et installations insuffisants ou inadaptés pour la R-D.
- Mécanismes inadaptés de collaboration et de mise en réseau dans le domaine de la recherche intra- et interdisciplinaire.
- Absence de mécanismes permettant de donner les moyens aux jeunes de soutenir la culture de l'innovation et maintenir les acquis.
- Absence de mécanismes permettant de tirer parti de l'innovation à partir du secteur informel.

Recommandations

- Créer des liens solides entre l'industrie et les instituts de R-D pour recenser les besoins en matière de recherche et atteindre des objectifs communs.
- Réformer le système éducatif actuel pour favoriser une culture de l'innovation, relever les défis et répondre aux besoins du système d'innovation national.
- Créer un mécanisme robuste pour financer la recherche-développement.
- Renforcer les capacités en matière de ressources humaines et d'infrastructure pour soutenir l'innovation.
- Soutenir et renforcer la recherche en collaboration en priorité et les programmes importants par l'octroi de subventions et de fonds de développement.
- Créer des programmes de mentorat pour identifier les jeunes inventeurs potentiels et renforcer leurs capacités.
- Recenser les secteurs et les acteurs économiques principaux dans le secteur informel et leur offrir un soutien et des incitations pour faciliter la transition vers le secteur formel.